

## Assemblée Générale des personnels de l'université de Strasbourg réunie le 21 mars 2023

Adoption des motions suivantes :

- L'Assemblée Générale des personnels de l'université de Strasbourg soutien la proposition de motion du congrès de l'université de Strasbourg sur la réforme des retraites.  
*(le congrès n'a pas pu se réunir ce 21 mars 2023)*

Le Congrès de l'Université de Strasbourg réuni le 21 mars 2023 a pris connaissance du projet de réforme des retraites adopté par l'article 49.3, alors qu'il est rejeté par 90% de personnes actives et 70% de nos concitoyen·nes.

Le Congrès considère que le report de l'âge légal à 64 ans et l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation pour un taux plein auront des conséquences néfastes sur l'ensemble de la communauté universitaire, très rapidement sur un grand nombre de personnels et sur les étudiant·es.

En effet, l'aggravation actuelle de la précarité des étudiant·es qui peinent à accéder à des emplois pour financer leurs études, rendra plus difficile la validation de trimestres et augmentera mécaniquement leur durée de travail.

Les collègues de toutes catégories auront encore plus de difficultés à atteindre leur âge de départ à taux plein alors que la lourdeur de leurs tâches les fatigue de plus en plus tôt.

Les contractuels et vacataires actuels, dont les carrières sont souvent hachées, devront prolonger d'autant leur activité pour atteindre des niveaux de pension qui resteront faibles.

Du côté des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs, la non prise en compte des années d'études et des années de post-doctorat à l'étranger ainsi que leur accès tardif à leur premier emploi les contraindront également à prolonger leur carrière pour atteindre des niveaux de pension acceptables. Là encore, la fatigue accumulée pèsera sur leur capacité à exercer leurs missions.

Cette prolongation d'activité d'un grand nombre de collègues qui commencerait dès la fin de l'année 2023 retardera d'autant l'embauche de jeunes collègues titulaires, en particulier en raison du cadre contraint des subventions de service public qui restent largement en deçà des besoins des universités et des organismes de recherche.

Enfin, cette réforme est particulièrement nocive pour l'ensemble des femmes, dont les carrières sont hachées et dont les salaires et les pensions sont inférieures à ceux des hommes.

En conséquence, le Congrès de l'Université de Strasbourg demande au gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites et d'engager de nouvelles concertations sur d'autres propositions de financement des régimes de retraite. Motion présentée ou soutenue par les syndicats :

CNT-CPT67, FO-ESR, SES-CGT, SGEN-CFDT, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNPTES-UNSA, SNTPE-CGT, Sud Education Alsace

les listes : "Nos missions pour notre université", "Enagé.e.s ensemble", "Pour une Alternative solidaire", « refonder »

- L'Assemblée Générale des personnels de l'université de Strasbourg appelle l'ensemble des collègues à cesser de basculer en distanciel les cours et les examens, ce qui n'a aucune valeur réglementaire et constitue un frein à la mobilisation en cours.
- L'Assemblée Générale des personnels de l'université de Strasbourg rappelle l'attachement indéfectible de notre communauté aux franchises universitaires. Elle dénonce l'intervention des forces de l'ordre le 20 mars à 22h30 au bâtiment de l'Escharpe pour évacuer une cinquantaine d'étudiant·es pacifiques. Elle constate que les seuls dégâts occasionnés ont été ceux des CRS qui ont fait voler en éclat les portes d'entrée du bâtiment.  
Elle demande instamment à Michel Deneken de mettre fin à sa politique d'entorse systématique aux franchises universitaires, de cesser de faire intervenir les forces de l'ordre sur nos campus et de garantir les libertés d'expression et de réunion des étudiant·es comme des personnels.